

Informations détaillées sur les critères d'admission à l'examen professionnel de responsable d'équipe dans le domaine social et médico-social et sur les justificatifs requis

Diplôme professionnel dans le domaine social ou médico-social

Critère d'admission	Exigence	Type de documents à fournir
Diplôme dans le domaine social ou médico-social (cf. liste des diplômes pertinents)	Niveau secondaire (CFC) ou tertiaire (EP, EPS, ES, HES, université ou EPF)	Diplôme officiel avec date de délivrance
Expérience pratique dans le domaine social ou médico-social	2 ans, à raison d'au moins 60 % de temps de travail après l'obtention du diplôme correspondant Les emplois à temps partiel sont pris en compte au prorata temporis (au prorata des périodes, en fonction de la durée de celles-ci).	Attestations de travail indiquant la durée de l'emploi et le taux d'occupation (par exemple, certificat de travail)
Expérience de direction dans le domaine social ou médico-social	1 an , équipe d'au moins 2 personnes, au moins 60 % de temps de travail en tant que responsable d'équipe ; le remplacement du responsable d'équipe ne remplit pas cette condition* Les emplois à temps partiel sont pris en compte au prorata temporis (au prorata des périodes, en fonction de la durée de celles-ci).	Certificat de travail récent , indiquant la durée de l'emploi et le taux d'occupation en tant que chef d'équipe et profil de poste individuel ou description détaillée des fonctions

* Ce durcissement des conditions d'admission s'applique à compter de l'admission aux examens de 2029.

Formation au management	Modules 1, 2, 3 et 4/5 ou formation équivalente (cf. liste des formations équivalentes)	Justificatifs de compétences pour les modules 1, 2, 3 et 4/5 ou Diplôme de formations équivalentes ou Attestation de la commission AQ confirmant l'équivalence des formations en gestion suivies
-------------------------	---	---

Diplôme professionnel hors du secteur

Diplôme hors du domaine social ou médico-social (cf. liste des diplômes pertinents)	CFC ou formation tertiaire (EP, EPS, ES, HES, université ou EPF)	Document officiel attestant le diplôme avec date de délivrance
Connaissances du secteur	Cours/formations continues totalisant 40 / 160 leçons en présentiel (cf. lien vers la page d'accueil « Connaissances sectorielles »)	Attestation commission AQ « Connaissances sectorielles » ou attestations de cours conformément à la liste
Expérience pratique dans le domaine social ou médico- social	4 ans , emploi à au moins 60 % après l'obtention du diplôme correspondant Les emplois à temps partiel sont pris en compte au prorata temporis (au prorata des périodes, en fonction de la durée de celles-ci).	Attestations de travail précisant la durée et le taux d'occupation (par ex. certificat de travail)
Expérience de direction dans le domaine social ou médico- social	1 an , équipe d'au moins 2 personnes, emploi à au moins 60 % en tant que responsable d'équipe ; le remplacement du	Certificat de travail récent , indiquant la durée de l'emploi et le taux d'occupation en tant que chef d'équipe et

	responsable d'équipe ne remplit pas cette condition* Les emplois à temps partiel sont pris en compte au prorata temporis (au prorata des périodes, en fonction de la durée de celles-ci).	profil de poste individuel ou description détaillée des fonctions
Formation au management	Modules 1, 2, 3 et 4/5 ou une formation équivalente (cf. <u>liste des formations équivalentes</u>)	Justificatifs de compétences pour les modules 1, 2, 3 et 4/5 ou un diplôme sanctionnant une formation équivalente ou Attestation de la Commission AQ confirmant l'équivalence des formations au management suivies

* Ce renforcement des conditions d'admission s'applique à compter de l'admission aux examens de 2029.